

Lyon gagne

Faisons gagner le Département !

Élections Cantonales
à **Montchat**

9 & 16 MARS 2008

Candidatures soutenues
par Gérard Collomb



**Le droit de bien
vieillir**

Programme en faveur des
personnes âgées

CANDIDATE :

Najat **VALLAUD BELKACEM**

- 30 ans, mariée, juriste
- Conseillère régionale déléguée à la culture

REPLAÇANT :

Guy **CORAZZOL**

- 41 ans, marié, une fille
- Ingénieur d'études



Garantir à chacun le droit de **bien vieillir**

Le défi du vieillissement est considérable tant en terme d'équilibre des comptes sociaux, avec la question prégnante et urgente de la pérennisation de nos retraites, qu'en terme économique, démographique, sanitaire et social. Aujourd'hui, chacun peut se sentir personnellement concerné par cette question, du fait de son âge ou parce qu'il s'occupe d'un parent âgé. Bien vieillir est notre aspiration commune, c'est aussi l'objectif que les politiques publiques doivent s'attacher à satisfaire dans toutes ses dimensions : santé, logement, autonomie, pouvoir d'achat...

Le pouvoir d'achat des personnes âgées justement a fortement baissé ces dernières années du fait de la stagnation du montant des retraites ou du minimum vieillesse ; il devrait encore se trouver affecté par la mise en place des franchises médicales,

par la multiplication des déremboursements ou par la fin de l'exonération de redevance audiovisuelle (116 euros) accordée *in extremis* cette année encore sous la pression de la gauche, sans oublier l'augmentation probable de la TVA (sociale nous dira-t-on comme pour s'excuser) après les élections municipales/cantoniales pour combler les dettes publiques creusées par le désormais fameux « paquet fiscal ».

Face à des situations parfois critiques, il nous appartient de réfléchir aux mesures concrètes à prendre dans le cadre de nos responsabilités d'élus locaux. Les personnes âgées relevant en particulier des compétences du niveau du Conseil Général, je souhaite formuler quelques propositions dans le cadre de ma candidature aux élections cantonales à Montchat.



Favoriser le maintien à domicile

Bien vieillir signifie d'abord apporter des réponses adaptées à chaque âge de la vie en fonction du degré de dépendance des personnes.

Cela est particulièrement vrai du logement. Le souhait le plus souvent exprimé est le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées.

Ce maintien à domicile doit d'abord passer par **l'adaptation du logement existant**. Je propose que le Conseil général conduise une politique volontariste dans ce domaine à travers l'action de l'OPAC du Rhône qu'il finance et d'un partenariat resserré avec la ville de Lyon et le Pacte du Rhône. Cette politique doit permettre aux personnes âgées de demeurer dans leur logement, dans leur quartier et au milieu des leurs. Elle doit également permettre une plus grande mixité inter-générationnelle.

Partager le poids financier de la dépendance

D'autres préfèrent demander un hébergement en structure d'accueil. Dans ces deux cas, une aide financière peut être versée par le département : l'Aide Personnalisée d'Autonomie (ADPA) qui peut osciller entre 500 et 1200 €, en fonction des revenus et surtout du niveau de dépendance. Cette aide permet l'emploi d'une tierce personne (aide-ménagère, auxiliaire de vie...), l'adaptation du logement en cas de handicap, le financement de matériel (fauteuil de repos, siège de douche...), ou encore celui d'une garde de jour ou de nuit. L'autonomie à un coût et la dépendance pèse lourd dans le budget des personnes âgées en perte de pouvoir d'achat ces dernières années.

Je propose de **revaloriser l'ADPA de 5% immédiatement puis tout au long de la mandature par l'attribution d'une allocation complémentaire départementale**, afin que les frais afférents à la dépendance restant à la charge de la personne soient contenus.

Créer des Relais d'auxiliaires de vie

Lorsque les personnes âgées ne sont plus totalement autonomes, des services supplémentaires leur deviennent nécessaires. Beaucoup sont assurés par la ville de Lyon ou par des associations agréées. Pour ce qui concerne le Conseil général, le développement du maintien à domicile implique un **accroissement du nombre des aides à domicile et des auxiliaires de vie formés**, mais aussi un **soutien aux associations qui proposent des services d'aide à domicile**.

Je propose également de créer **des relais d'auxiliaires de vie** comme ont été créés des relais d'assistantes maternelles, mais aussi de lutter contre la précarité de leur profession en aidant la création de postes pérennes au sein des EHPAD et d'emplois à temps plein au sein des associations d'aides à domicile. Ceci permettra de favoriser l'attractivité de cette profession dans un secteur qui peut être très créateur d'emplois

Aider les aidants familiaux

Les soins à domicile peuvent aussi être assurés par des aidants familiaux, dont le nombre ne cesse de croître avec la maladie d'Alzheimer. Habités à apporter une aide à un membre de leur entourage, les aidants familiaux pensent rarement à demander de l'aide pour eux-mêmes. Or, ils ont souvent besoin d'un soutien, d'une formation et d'un statut à la hauteur de leur contribution sociale. Je propose de leur allouer **une aide ponctuelle sous condition de ressource dès lors qu'ils sont obligés d'arrêter de travailler pour s'occuper d'un proche**. Je propose de faire accéder ces aidants familiaux à une formation de qualité et accessible rapidement en soutenant les associations qui forment ces personnels.

Ceci permettra également de diversifier les types d'aides à domiciles et donc d'en augmenter le nombre.

Afin de soulager les personnes qui ont en charge une personne dépendante, je propose de façon urgente la **mise en place d'accueils de jour** ainsi que de formules d'hébergement temporaires, en particulier à Montchat. Ces structures permettent d'accueillir les personnes âgées dépendantes ou en situation d'isolement vivant à domicile. Cela permettra aux aidants de se reposer ou de partir en week-end ou en vacances. Ce lieu sera aussi l'occasion de rencontres entre les générations, mais également d'activités culturelles et sociales de proximité. C'est ce que j'appelle l'aide aux aidants.

Développer l'accueil en établissement pour personnes âgées

La demande d'accueil en établissement pour personnes âgées est de plus en plus importante.

Le nombre actuel de places total éligibles à l'aide sociale, qui permet en particulier de prendre en charge le forfait hébergement (en établissements public ou privé), est en revanche très insuffisant ; cela engendre des délais d'attente très longs (plus de 6 mois) à un moment de la vie où l'on sait la valeur particulière du temps. Il faut donc **développer les capacités d'accueil, en privilégiant la création de places médicalisées agréées aide sociale permettant notamment la prise en charge d'Alzheimer.**

En outre, le nombre des assistantes sociales dans les Maisons Du Rhône pour traiter les dossiers (1 assistante sociale peut avoir à traiter jusqu'à 270 dossiers en même temps) est trop faible pour assurer la fluidité et la

rapidité des délais de traitement malgré la qualité et l'engagement des personnels.

Il faut donc **renforcer les équipes et accroître le nombre des places disponibles et les équipes en place.** Pour ce qui concerne Montchat et le 3^{ème} arrondissement, un équipement pourra être envisagé en complément de la Résidence Constant et de l'EHPAD Les Cristallines.

Enfin, même si l'aide sociale est fonction des revenus, le fait qu'elle soit récupérable sur la succession dissuade de nombreuses personnes âgées de la demander de peur de léser leurs enfants. Je m'engage à **défendre personnellement le principe qu'une aide attribuée sous condition de ressource ne soit pas récupérable sur la succession** afin qu'aucune personne n'hésite à la demander de peur de léser ses enfants

Lyon gagne Faisons gagner Montchat !